

Investissement étranger—Loi

M. Gillespie: Dites-nous ce qu'a fait le régime Diefenbaker.

M. Blenkarn: C'est la question en jeu dans le projet de loi et vous le savez. Vous n'avez rien fait pour la régler. Bien sûr, les sociétés d'automobiles et toutes les autres pourraient être transformées en entreprises socialistes. Bien sûr, nous pourrions tous porter des blue-jeans foncés. Les blue-jeans du socialisme, voilà tout ce qu'ils ont à offrir, et c'est tout ce que nous aurions si nous avions une société d'État qui dépenserait l'argent des contribuables dans de folles entreprises. C'est la solution qu'ils offrent à la mainmise étrangère. Je dirais ceci: acceptons la mainmise étrangère pour que vive le Canada.

Je ne trouve aucun motif de porter mon attention sur les députés à ma gauche. Après tout, ils ne sont que le déversoir du gouvernement. Il faut nous adresser au ministre et à ses collègues. Le ministre a dit que le projet de loi prévoirait des garanties et il a demandé si le bill allait être une mesure positive ou négative. Monsieur l'Orateur, à notre avis, c'est une mesure négative. Nous croyons qu'elle ne favorise aucunement la propriété canadienne. Elle ne fait rien pour affermir l'emprise des Canadiens. C'est un bill d'interdiction. Il ne raffermit pas les Canadiens. Il ne fait rien pour créer une situation plus favorable. C'est une mesure puérile qui interdit à certains étrangers de venir acquérir de nos entreprises.

Dans la mesure où il peut être nécessaire d'avoir à l'œil les entreprises étrangères qui s'approprient une part de plus en plus grande de notre économie, j'admets qu'il faille un pouvoir de réglementation. Mais je précise de nouveau qu'il s'agit d'un bill d'interdiction. C'est une mesure négative.

M. Gillespie: Votre parti ne vous suivra sûrement pas sur ce terrain.

M. Blenkarn: Le ministre a parlé des amendements proposés par le député de Central Nova (M. MacKay). Je parlerai tout d'abord des motions modificatrices n^{os} 2, 5 et 6. Elles représentent les préoccupations légitimes des gouvernements provinciaux. Ces préoccupations légitimes ont été exprimées devant le comité par toutes les provinces qui ont comparu y compris celles qui approuvaient la mesure.

Je voudrais rappeler au ministre les instances de l'Ontario lors de l'exposé de ses opinions sur ce bill. En somme, l'Ontario a déclaré: «Oui, nous avons besoin d'un bill contrôlant la propriété étrangère, mais il doit y avoir des consultations suivies entre les gouvernements fédéral et provinciaux lors du processus d'examen. Le mémoire de l'Ontario soulignait également:

Que le gouvernement donne à la province dans laquelle il va y avoir des investissements étrangers une copie de l'avis et tous les renseignements supplémentaires fournis par l'investisseur étranger.

Que les provinces puissent pleinement donner leur opinion sur les projets d'investissement.

Que le gouvernement fédéral donne aux provinces tous les détails supplémentaires concernant les critères qui seront utilisés pour l'examen...

Il est également évident que l'étude des points de vue de la province donne à la politique canadienne des investissements étrangers une dimension régionale. L'Ontario reconnaît que l'application du projet de loi doit tenir compte des différents points de vue des provinces. Cependant, on ne doit pas utiliser le rôle d'intervention plus important dont disposera le gouvernement fédéral comme instrument de la politique d'expansion régionale. A notre avis, il faut poursuivre l'objectif de réduction des disparités régionales grâce à des programmes qui ont été directement conçus à cette fin...

[M. Blenkarn.]

L'Ontario veut avoir des explications sur la façon dont le gouvernement fédéral projette de s'informer de la nature et du statut des buts de la politique de la province aux fins de l'examen.

Le ministre était là. La province de l'Ontario a entièrement approuvé le processus de l'examen, mais en même temps elle a exprimé une profonde inquiétude. J'insisterai sur le fait que les amendements n^{os} 2, 5 et 6 sont proposés par un député d'une autre province, que l'on qualifie parfois de province défavorisée ayant besoin d'une aide régionale supplémentaire. J'aimerais signaler qu'un certain nombre d'orateurs ont pris la parole pour appuyer ces amendements et que parmi eux se trouve un représentant de la province de l'Alberta, que l'on ne peut certainement pas qualifier de province défavorisée.

Le problème c'est que le Canada est composé de régions. Le Canada est un grand pays. Il est très étendu et ces amendements reconnaîtront cette étendue. Ils n'annulent pas la qualité du bill. Ils n'instaurent pas un veto provincial, loin de là. Ils signifient réellement que le gouvernement devra consulter les provinces pour décider si une mainmise étrangère doit être autorisée ou refusée. Ils prévoient la consultation des provinces directement intéressées. Le ministre sait que c'est la position de son parti.

D'après ce qui s'est passé à la Chambre au cours des dernières semaines, le ministre devrait savoir jusqu'à quel point une province canadienne peut vraiment faire confiance au gouvernement fédéral. Des membres du gouvernement de l'Alberta se trouvaient à Ottawa il y a une semaine hier. Ils pensaient avoir un marché à conclure avec le gouvernement. Le gouvernement ne consulte pas suivant le processus normal. Son attitude en matière de consultation se manifeste dans les communiqués de presse et les discours.

Les membres du gouvernement fédéral ne veulent pas d'entretiens ni de consultation. L'évolution de la question du pétrole, au cours des dernières semaines, a prouvé que les régions du Canada ne peuvent vraiment pas compter sur la bureaucratie d'Ottawa pour protéger l'intérêt national. C'est avec la conscience de cet état de choses que nous proposons les amendements que je recommande à la Chambre.

• (2110)

Cette question a été discutée très sérieusement au comité, monsieur l'Orateur, et les représentants du Québec qui ont comparu étaient également inquiets. Je recommande aux honorables vis-à-vis qui viennent de cette province d'examiner consciencieusement ces amendements et de ne pas être trop soumis à leur whip mais de se sentir liés par leur conscience pour le plus grand bien du Canada et de leur région.

Je passerai au problème des limites, mais il se peut que je veuille revenir aux autres questions. Le député de Crowfoot a proposé une limite de capital d'un demi-million de dollars au lieu de celle de \$250,000 proposée dans la mesure. Au cours de la présente session la Chambre a été saisie de deux mesures portant sur des hausses des pensions de vieillesse qui, je suppose, sont entièrement attribuables à l'inflation. Nous avons étudié en deuxième lecture des modifications au Régime de pensions du Canada. La plupart des préoccupations exprimées lors du règlement de la grève des chemins de fer cette année découlaient de la répercussion de l'inflation sur les cheminots.